



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brest, le 06 juillet 2020
N° 2020/041

ARRÊTÉ

Créant une zone de sécurité temporaire du mardi 7 au mercredi 8 juillet 2020 autour du navire *ENDURANCE* (IMO 9121273) lors de son transit vers le port de La Rochelle (17).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Vu le code des transports, notamment son article L5242-2 ;

Vu les articles 131-13 et R 610-5 du code pénal ;

Vu le décret n° 77-733 du 6 juillet 1977 portant publication de la convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer ;

Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des personnes et des biens lors du transit du navire *ENDURANCE* (IMO 9121273) vers le port de La Rochelle ;

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé une zone de sécurité temporaire du mardi 7 au mercredi 8 juillet 2020 autour du navire *ENDURANCE* (IMO 9121273) lors de son transit vers le port de La Rochelle.

Article 2

Cette zone de sécurité implique une absence de toute activité maritime dans un rayon de 300 mètres autour du navire *ENDURANCE*. Cette interdiction comprend l'interdiction de circulation, du mouillage de tout navire ou engin ainsi que la pratique de toute activité nautique.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux navires de l'État ainsi qu'aux navires et engins nautiques de service public et de sauvetage si leur mission l'exige.

Article 4

Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par l'article L5242-2 du code des transports et par les articles R610-5 et 131-13 du code pénal.

Article 5

Les officiers et agents habilités en matière de police administrative et judiciaire en mer, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2ème classe des affaires maritimes
Jean-Michel Chevalier
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Préfecture de Charente-Maritime
- Mairie de La Rochelle
- Capitaineries des ports de La Rochelle
- Station de pilotage du port de La Rochelle
- Direction interrégionale de la mer Sud Atlantique
- DDTM/DML de Charente Maritime
- CROSS Etel
- GROUPEGENDEP de Charente Maritime
- GROUPEGENDMARINE ATLANTIQUE
- SGCD MMNA
- SDIS de Charente Maritime
- CDPMEM 17

COPIES :

- CECLANT (TN – INFONAUT – Sémaphores concernés)
- PREMAR ATLANT/AEM (OPAJ - RFO (pour insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique)
- Archives (dossier d'affaire - AR).